

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_078_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

08- Objet : SERVICE PEEJ – TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
N° Ordre : DE-078-2022

Rapporteur : Pascal Boutan, vice-président Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
Nomenclature : 9 1 1 autre domaine de compétence - petite enfance et jeunesse

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : Mme Patricia Chenull et M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Esplens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : -
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE
Pompiey : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : -
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : -
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_078_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Membres absents ayant donné procuration (11) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Laurence BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) :

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Votants : 47

Absents : 16

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 11

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, haltes garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs périscolaires, maisons des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire - Prestations de service en matière périscolaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 22 juin 2022.

Considérant les tarifs actuellement en vigueur dans les accueils de loisirs sans hébergement, modifiés par la décision n° DEC-123-2021.

Considérant que la Caisse d'Allocation Familiale a modifié les barèmes en décembre 2021, il est nécessaire de modifier les tarifs comme suit :

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_078_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

► De valider à compter du 1^{er} septembre 2022 les tarifs des Accueils de Loisirs sans hébergement comme dans le tableau comme suit,

TARIFS ALSH au 1er septembre 2022		
Quotient Familial	avec repas	sans repas
0 - 500	4,50 €	3,14 €
501 - 856	7 €	5 €
857 - 1100	9,10 €	6,50 €
1101 - 1600	12 €	8 €
Plein tarif	17 €	10,50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Publication le 06 JUL. 2022